

ANNEXE
TARIFICATION DE LA RESTAURATION, DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
(A compter de septembre 2026)

➤ **RESTAURATION SCOLAIRE**

Pour les familles apportant un « panier repas » dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) une minoration du tarif de 30 % est appliquée.

Restauration Enfants

QF en euros	Tarifs 2026/2027
moins de 350	1,00 €
de 350 à 399	1,75 €
de 400 à 449	2,25 €
de 450 à 549	2,90 €
de 550 à 749	3,40 €
de 750 à 949	4,00 €
de 950 à 1199	4,55 €
plus de 1199	5,15 €

Restauration ALSH associatifs – Tarif forfaitaire d'un repas

Correspondant au QF en euros	Tarif 2026/2027
De 450 à 549	2,90 €

Restauration établissements d'adaptation scolaire et handicap :
 IME, IEM, ITEP, IMP, ou autres organismes d'accompagnement spécifique d'enfants
 Tarif forfaitaire d'un repas

Correspondant au prix plafond du QF de plus de 1199 €	Tarif 2026/2027
5,15 €	5,15 €

Restauration Adulte

	Tarif 2026/2027
Repas des personnels ou stagiaires encadrant les enfants dans les restaurants scolaires sur les temps périscolaires	1,05 €
Repas pris par nécessité de service	2,80 €
Autres personnes autorisées	5,65 €

➤ **GARDERIE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (matin, midi ou soir)**

Toute heure commencée est due.

QF en euros	Tarifs journée 2026/2027
moins de 401	0,40 €
de 401 à 549	0,60 €
de 550 à 726	1.00 €
plus de 726	1,40 €

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE**

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliquée.

QF en euros	Tarifs journée avec repas 2026/2027	Tarifs demi-journée sans repas 2026/2027	Tarifs matinée avec repas 2026/2027
moins de 401	11,35 €	6,20 €	7,20 €
de 401 à 726	12,90 €	7,20 €	9,25 €
de 726 à 1199	15,45 €	8,25 €	11,35 €
plus de 1199	18,55 €	9,25 €	13,40 €

➤ **ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES**

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliquée.

✓ **Tarifs des accueils de loisirs extrascolaires 3 – 12 ans :**

QF en euros	Tarifs journée avec repas 2026/2027
moins de 401	11,35 €
de 401 à 726	12,90 €
de 726 à 1199	15,45 €
plus de 1199	18,55 €

✓ **Tarifs du club ados 12 – 17 ans pendant les vacances :**

QF en euros	Tarifs journée avec repas 2026/2027	Tarifs demi-journée sans repas 2026/2027
moins de 401	11,35 €	6,20 €
de 401 à 726	12,90 €	7,20 €
de 726 à 1199	15,45 €	8,25 €
plus de 1199	18,55 €	9,25 €

- ✓ **Tarif transport à la journée entre les points d'accueil et les ALSH (aller-retour) pendant les vacances**

Tarif transport Point d'accueil ALSH Aller/Retour
2,00 €

- ✓ **Tarifs des séjours de vacances avec nuitées (tarifs journaliers)**
 - **Les séjours été**

Mini-séjour été « découverte » 5 jours 6 à 12 ans Tarifs 2026/2027	Séjour été « aventure » 7/8 jours 7 à 17 ans Tarifs 2026/2027	Séjour été « évvasion » 7/8 jours 7 à 17 ans Tarifs 2026/2027
28 € / jour	31,50 € / jour	34,00 € / jour

- **Les séjours d'hiver au Lioran**

QF en euros	Séjour d'hiver au Lioran 7 jours - 7 à 17 ans 2026/2027
moins de 401	42.50 €
de 401 à 726	45.00 €
plus de 726	47.50 €

➤ **DISPOSITIONS TARIFAIRES COMMUNES**

Une majoration de 4 € sera appliquée lorsque les enfants seront récupérés avec retard à l'issue des activités des accueils de loisirs et de garderie.

Pour les accueils de loisirs, une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute Vienne sous forme d'un passeport CAF. Son montant pour 2026 est de 6 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 5,60 € pour un QF inférieur ou égal à 726. Pour une demi-journée, ces montants sont respectivement de 3 € et de 2,80 €.

Pour les séjours avec nuitées, une aide est attribuée par la CAF de 14 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 11 € pour un QF inférieur ou égal à 726.

Les tarifs sont majorés de 25 % pour les familles non domiciliées à Limoges (sauf restauration adulte, établissement d'adaptation scolaire et handicap : IME, IEM, ITEP, IMP ou autres organismes d'accompagnement spécifique d'enfants).

Les tarifs sont majorés de 50 % en cas d'absence de réservation, pour toutes les activités de la direction jeunesse.